



Me Jocelyn Ouellette
jo@rbavocats.ca
514-436-0759

Montréal, le 15 juin 2026

PAR COURRIEL : greffe@regie-energie.qc.ca
ET PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDÉ)

Me Johanne Skellig
SECRÉTAIRE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal, QC, H2Z 1W7

DOSSIER : **R-4334-2026** : Énergir - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2026

Objet : **Commentaires du RNCEQ sur la demande de suspension des modifications aux CST**
Notre dossier: 1432-016

Chère consoeur,

La présente fait suite à la décision procédurale D-2026-057 ([A-0016](#)) rendue le 11 juin dernier, où la Régie demande aux intervenants de déposer leurs commentaires sur la proposition d'Énergir de suspendre les modifications aux Conditions de service depuis le 1^{er} avril 2024 au 1^{er} octobre 2026.

À cet égard, le RNCREQ ne s'objecte pas à la demande d'Énergir et s'en remet à la décision que rendra la Régie.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consoeur, l'expression de nos plus cordiales salutations.


Jocelyn Ouellette, avocat